

Mais, quelle que fût la passion des Byzantins pour les coursiers, ceux-ci n'occupaient que le second rang dans leurs affections. Chez nous, on décerne les prix au cheval, on n'accorde au jockey que des encouragements, qu'en bonne justice il doit encore partager avec l'entraîneur; à Constantinople, c'était le cocher que l'on adulait, que l'on fêtait, à qui l'on attribuait les victoires. Cette haute fonction de cocher du cirque, *héniochos*, ne s'obtenait pas de primesaut; il y avait là toute une hiérarchie avec ses grades, ses classes distinctes, son surnumérariat. C'était l'empereur lui-même qui conférait cette dignité et qui ordonnait à ses chambellans d'en délivrer les insignes au candidat; on lui remettait son brevet signé de l'encre rouge impériale, on lui passait une ceinture autour des reins, on lui posait sur la tête une toque brodée d'argent. Les édits des empereurs accordaient au cocher de nombreux privilèges, l'immunité de certains impôts, l'exemption du fouet et de tous les autres châtimens corporels. De même que la peinture s'est ingéniée chez nous à conserver à la postérité les belles formes de *Monarque*, de *Fille-de-l'air*, de *Gladiateur*, de même des statues érigées dans l'hippodrome consacraient à l'immortalité les traits des plus illustres automédons. L'engouement allait même si loin que le code théodosien dut interdire l'installation sur les places publiques des statues de cochers à côté des statues des empereurs. Celles de l'hippodrome avaient sur leurs piédestaux des inscriptions en vers où les beaux esprits de Byzance s'épuisaient à inventer d'ingénieuses flatteries. Jamais chez nous cantatrice célèbre, actrice en renom n'a été gâtée du public comme l'ont été, à